



Monsieur Erik TODTS
Président du Consortium belge
pour les situations d'urgence

Rue de la Charité 43/B
1210 Bruxelles

Bruxelles, le 10 janvier 2007.

Réf. : AG/DST/MDN2007-03/consort.

Monsieur,

Concerne : Tsunami 12-12 : rapport consolidé.

En réponse à votre lettre du 21 décembre 2006, je vous transmets les fiches de projets au Sri Lanka de la Croix-Rouge de Belgique-Communauté Francophone.

Ces fiches concernent les projets suivants :

- 1) Projet de nettoyage des zones saccagées par le Tsunami- Sri Lanka (100.000 €),
- 2) Projet de reconstruction de maisons unifamiliales par les bénéficiaires – le principe du « Cash for Housing » (2.100.000 €),
- 3) Reconstruction de maisons par l'entremise d'architectes et d'entrepreneurs locaux (4.000.000 €),
- 4) Aide psychosociale aux victimes du tsunami (600.000 €),
- 5) Projet en cours de formulation ; aide aux victimes du conflit interethnique et du tsunami en zone tamoule,
- 6) Restauration d'une coopérative locale de pêcheurs et construction de 17 bateaux de pêche en haute mer (1.064.000 €),
- 7) Projet en cours de formulation : soutien à une coopérative locale de pêcheurs de Sabang au travers d'une unité de production de glace.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Prof. D. SONDAG-THULL
Administrateur général
Croix-Rouge de Belgique
Communauté Francophone

Copie : Madame R. Van Maele
Prof. Ph. Vandekerckhove, administrateur délégué Rode Kruis-Vlaanderen

Croix-Rouge de Belgique - communauté francophone

Fiches projets au Sri Lanka

1. Projet de Nettoyage des zones saccagées par le Tsunami - Sri Lanka

Objectif : nettoyage des zones saccagées dans la division de Beruwala

Durée : 10 mois à partir d'avril 2005

Zone : division de Beruwala, district de Kalutara.

Budget : 100 000 € (financement CRL/CRB)

L'activité de nettoyage a démarré avec pour objectif premier de nettoyer les maisons individuelles des débris et de redonner aux familles un nouvel espoir en amenant jusqu'à elles les secours.

Trois équipes de 20 personnes (10 volontaires de la SLRCS et 10 membres des familles de bénéficiaires) ont été constituées. Tous les volontaires ont perçu une indemnité journalière conformément aux directives nationales (entre 200 à 350 sri lankan roupies/jour). Les travaux étaient supervisés par un membre de la SLRCS et un délégué Croix-Rouge de Belgique.

Des équipements simples ont été mis à la disposition des équipes de nettoyage (gants, bottes, masques et outils) et dès le mois de juillet, une entreprise locale (avec excavateur et camions) a été employée pour permettre l'enlèvement des gros débris.

L'équipe psychosociale a complété ce travail en offrant aux familles un espace de discussion et de rencontre sur les conséquences de cette catastrophe.

En fin d'année 2005, plus de 1000 maisons ont ainsi été nettoyées, ainsi qu'une bande côtière de 3 km et des canaux dans la ville de Beruwala.

L'activité de nettoyage est planifiée sur une durée de 10 mois à partir du mois d'avril 2005. Elle concerne les sous-divisions de Kuda Paiyagala South, Paiyagala North, Maha Paiyagala, Maggona West (division de Beruwala, district de Kalutara).

2. Projet de reconstruction de maisons unifamiliales par les bénéficiaires

- le principe du « Cash for Housing » -

Objectif : construction de 300 maisons unifamiliales en cash for housing

Durée : 30 mois à partir d'avril 2005

Zone : division de Beruwala et Panadura, district de Kalutara.

Budget : 2 100 000 € (financement CRL/RKV/CRB)

L'originalité de ce concept de construction est la prise en charge directement par la famille de la réédification de la maison. Il ne s'agit donc pas de fournir des maisons clé sur porte, mais bien d'impliquer les bénéficiaires dans les travaux : ils recrutent eux-mêmes les maçons et achètent eux-mêmes le matériel nécessaire.

Pour la bonne réalisation de celle-ci, les bénéficiaires reçoivent une aide financière et un encadrement technique quotidien de spécialistes locaux et internationaux de la Croix-Rouge de Belgique.

La sélection des bénéficiaires est établie par les autorités de la division administrative en coordination avec la Croix-Rouge sri lankaise et la Croix-Rouge de Belgique. Les familles bénéficiaires doivent fournir certains documents administratifs dont le certificat de propriété et une demande formelle d'aide à la reconstruction volontaire.

Des plans de constructions (conformes aux normes nationales et validés par les autorités locales) et leurs listes de matériaux ont été développés par la CRB et le directeur technique de la Division de Beruwala. Les plans ont ensuite évolué en fonction des observations de terrains (superviseurs, bénéficiaires) ainsi que des nouvelles normes développées par le gouvernement.

Une aide financière (environ 6 500 EUR/maison) est allouée à chaque famille bénéficiaire. La distribution des traites est publique et étalonnée en fonction des étapes de construction. Pour certaines familles qui reconstruisent sur de nouveaux terrains alloués par le gouvernement, la Croix-Rouge intervient également dans le coût des infrastructures telles que les routes d'accès, l'approvisionnement en eau et électricité (le coût de construction s'élève alors à +/- 7 500 EUR).

Au début de chaque étape, une réunion d'information et de discussion est réalisée avec l'ensemble des bénéficiaires. C'est lors de ces réunions que la Croix-Rouge de Belgique discute des difficultés et des points d'attention liés à la prochaine phase de construction. La plupart d'entre eux ne sont bien entendus pas spécialisés en construction, aussi la Croix-Rouge les assiste par une supervision quotidienne des chantiers au travers de son équipe locale qualifiée.

Les familles travaillent en groupe (de 7 à 15 familles de bénéficiaires) et chaque groupe ne passe à la phase suivante que si la phase précédente est terminée pour tous et validée par le superviseur de construction.

Le planning de la construction est réparti sur environ 7 à 10 semaines divisées en 6 étapes. L'étalement du budget respecte celles-ci :

1. Nettoyage et préparation du terrain
2. Réalisation des fondations et commande des boiseries
3. Elévation des murs jusqu'au toit
4. Mise en place de la toiture et de la fosse septique
5. Crépissage des murs
6. Travail de finition et branchement au réseau d'eau et d'électricité

La rapidité de mise en œuvre de cette méthode, son approche participative et son coût moins élevé sont de plus en plus reconnus au Sri Lanka et dans l'ensemble du Mouvement Croix-Rouge.

La Croix-Rouge de Belgique s'est engagée à reconstruire 300 maisons en cash-for-housing dans le district de Kalutara sur une période de 30 mois. Ce qui correspond à une moyenne de 10 maisons construites par mois.

3. Reconstruction de maisons par l'entremise d'architectes et d'entrepreneurs locaux

Objectif : construction de 300
maisons unifamiliales par des
entrepreneurs

Timing : 3 ans à partir de
septembre 2005

Zone : principalement dans le
district de Kalutara

Budget : 4 000 000 €
(financement CRB/RKV)

Dans le district de Kalutara, le Gouvernement sri lankais a octroyé aux familles démunies, des terrains en dehors de la « buffer zone » (zone tampon d'environ 30 m le long de la côte). Dans cette bande côtière, les maisons ne peuvent ni être construites ni être réhabilitées et les familles doivent être relocalisées.

Après la sélection des bénéficiaires et la répartition des terrains par le Gouvernement, la Croix-Rouge de Belgique s'est engagée, depuis septembre 2005, à construire 260 habitations

dans de nouveaux villages par l'intermédiaire d'entrepreneurs locaux et à financer 40 maisons qui seront construites au travers d'autres acteurs humanitaires.

L'équipe active sur le terrain se compose de deux ingénieurs (un expatrié et un local) de la Croix-Rouge de Belgique, de consultants appartenant à des bureaux d'études sri lankais, et d'entrepreneurs locaux. Tout le travail d'architecture et des corps de métiers se fait conjointement sous la responsabilité de la CRB et de la SLRCS. On estime le coût moyen de chaque maison à environ 11 300 €.

Avant la pose de la première pierre, il importe de rappeler que le processus de construction comporte de nombreuses étapes :

- Définition d'un cadre de travail entre la CRB, la Fédération Internationale de la Croix-Rouge, et la SLRCS ;
- Sélection de bureaux d'études et des entrepreneurs pouvant participer aux appels d'offre ;
- Mise en place de comités techniques d'évaluations des appels d'offres ;
- Consultation avec le gouvernement pour la mise à disposition de terrains et avec les bénéficiaires potentiels ;
- Préparation des levés de terrains, élaboration de plans d'ensemble, préparation de documents d'adjudication et de contrats, démarches administratives, etc.

Toutes ces étapes sont essentielles pour satisfaire aux diverses exigences et responsabilités vis-à-vis des parties concernées, et pour garantir les meilleures compétences techniques, et les normes de qualité les plus exigeantes au moindre prix.

La Croix-Rouge de Belgique s'est engagée à reconstruire 300 maisons par des entrepreneurs (principalement dans le district de Kalutara) sur une période de 36 mois.

4. Aide psychosociale aux victimes du tsunami

Objectif : soutien psychosocial aux victimes du tsunami

Durée : 3 ans à partir d'avril 2005

Zone : division de Beruwala, district de Kalutara.

Budget : 600 000 € (financement CRB/CRL)

Les désastres tels que le raz de marée du 26 décembre 2004 sont à l'origine de troubles émotionnels (réactions normales face à des événements exceptionnels). Ces réactions constituent un mécanisme naturel d'adaptation face à une situation critique.

Cependant, si les populations ne retrouvent pas un environnement familial et une activité sociale ou économique stimulante, le risque d'apparition de troubles psychologiques plus graves est important.

Les programmes de support psychosocial (PSP) visent à soulager les souffrances émotionnelles de victimes directes et de leurs proches pour que les personnes touchées soient aptes à reprendre une vie aussi normale que possible et à contribuer à la vie de leur collectivité. Ils améliorent par le biais d'activités variées et très adaptables la capacité des personnes et des groupes à fonctionner dans l'inévitable stress des situations de crise. De sorte, ils contribuent à raccourcir la période de rétablissement des personnes et des collectivités et à réduire les séquelles morales à long terme que laissent habituellement dans leur sillage les événements critiques qu'ils soient des catastrophes naturelles ou résultants de l'action volontaire ou non de l'homme

Le projet met en place ce soutien psychosocial aux victimes du tsunami de la division de Beruwala (environ 2500 familles) au travers d'une équipe de 17 travailleurs sociaux expérimentés de la Croix-Rouge sri lankaise et d'un délégué de la Croix-Rouge de Belgique. L'ensemble des travailleurs sociaux ont une expertise dans le travail communautaire et mettent en œuvre des activités visant à renforcer la partie « entreprenante » des individus telles que :

- **Séances familiales d'information** concernant les causes et conséquences du tsunami lorsque des inquiétudes et questionnements subsistaient, et concernant les ressources institutionnelles locales accessibles selon les besoins des familles;
- **Aide émotionnelle** afin d'offrir un espace d'écoute durant le temps nécessaire et qui s'inscrit dans une démarche utile pour certaines familles qui n'ont pas eu l'occasion d'expliquer leurs problèmes en profondeur face à l'afflux ponctuel de services d'autres institutions ;
- **Aide matérielle** pour les familles ayant perdu des objets de première importance dans la maison ou pour effectuer un travail générateur de revenus. Cette aide a été fournie lorsque l'analyse psychosociale en concluait l'importance pour stimuler les personnes et familles à reconstruire les dégâts et les aider à prévenir la mise en place d'un cercle vicieux de perte de motivation ;
- **Activités ludiques, sportives et culturelles pour les enfants** selon les âges (*Children and Youth societies*, bibliothèques, *Sunday schools*, etc.) afin de remettre les enfants affectés en confiance et de redynamiser les collaborations et échanges collectifs;

Afin de permettre un travail de proximité auprès des 2500 familles de la Division de Beruwala touchées par le tsunami, les travailleurs sociaux vont également mettre en place un réseau de 160 volontaires au sein de la Croix-Rouge sri lankaise. Ces volontaires se chargeront à leur tour de la mise en place et/supervision d'activités communautaires.

A la fin d'année 2005, plus de plus de 935 familles affectées psychologiquement ou moralement par le tsunami avaient été rencontrées par les 17 travailleurs sociaux.

5. Projet en cours de formulation : aide aux victimes du conflit interethnique et du tsunami en zone tamoule

Bien que deux courtes missions d'exploration aient été réalisées dans le Nord du Sri Lanka par la CRB en 2005, cette activité est toujours au stade d'évaluation.

Si la sécurité le permet, une mission composée de 2 personnes (un généraliste et un spécialiste PSP) devrait être réalisée en 2006 en étroite collaboration avec le CICR et la SLRCS. Cette activité s'adressera aux personnes déplacées par le conflit interethnique entre les tamouls et les Cingalais. Les uns comme les autres ont été victimes du tsunami et sont toujours regroupés dans les camps du District de Kilinochchi et de Mullaïtivu. D'autres activités que le PSP pourraient également être définies lors de la mission d'évaluation.

Fiches projets en Indonésie

6. Restauration d'une coopérative locale de pêcheurs et construction de 17 bateaux de pêche en haute mer

Objectif : restauration d'une coopérative de pêcheurs et construction de 17 bateaux traditionnels

Durée : 20 mois à partir de juillet 2005

Zone: Banda Aceh

Budget : 1 064 000 € (financement IFRC/CRL/CRB)

L'activité de ce projet se centre autour du rétablissement d'une coopérative de pêcheurs appelée *Kampala*.

Afin de respecter au mieux les besoins des bénéficiaires, les pêcheurs ont été consultés lors de l'identification du projet et seront impliqués à toutes les étapes du projet.

Sur la durée du projet, la coopérative *Kampala* recevra :

- un **support technique** de la Croix-Rouge de Belgique en développement organisationnel, gestion administrative et financière, développement d'un business plan, marketing ;
- un **support matériel** au travers de la fourniture de 17 bateaux traditionnels en bois pour la pêche en haute-mer.

La coopérative est composée d'environ 289 membres qui correspondent aux équipages des 17 bateaux financés par la Croix-Rouge de Belgique (17 pêcheurs par bateaux). Le projet permettra ainsi à ces 289 familles de retrouver leur outil de travail et devrait également toucher indirectement environ 3 000 personnes qui génèrent des revenus du secteur de la pêche : vente, conservation et transformation des poissons.

Le comité de gestion de la coopérative est composé de membres de la Panglima Laot, une association locale de pêcheurs très ancienne et très reconnue dans la Province d'Aceh. Ce

groupement en coopérative devrait permettre aux pêcheurs d'obtenir des revenus financiers plus importants, grâce à un nouveau système de **partage des bénéfices**. Un certain pourcentage des recettes sera affecté au fonctionnement du bateau (maintenance, fuel, etc.). Un autre pourcentage sera affecté à un **fonds de solidarité** qui permettra aux pêcheurs et à leur famille de bénéficier d'une aide financière en cas de suspension de leurs activités pour cause de mauvais temps, blessures ou maladies, et maintenance du bateau.

Pour les aspects liés à la construction des bateaux, la Croix-Rouge de Belgique travaille en étroite collaboration avec un chantier naval qui est directement en charge de leur construction, y compris de l'approvisionnement en bois. D'une envergure de 20m de long et de 3.5m de large, ces bateaux sont construits dans le chantier naval à Banda Aceh et les équipements tels que les filets sont assemblés par les pêcheurs dans leur village en périphérie de Banda Aceh.

La construction complète d'un bateau dure environ 4-5 mois et se réalise en 3 étapes :

- commande du matériel (bois et moteurs) et séchage du bois
- construction et assemblage au sol
- mise à l'eau et installation de la cabine et des moteurs

Ces embarcations sont spécialement conçues pour la pêche en eau profonde et équipées pour prendre au filet des thons pouvant peser jusqu'à 20 kilos pièce. Munies de phares longues portées, elles offrent également aux pêcheurs la possibilité de partir en mer de nuit comme de jour.

7. Projet en cours de formulation : soutien à une coopérative locale de pêcheurs de Sabang à travers d'une unité de production de glace

En 2007, la Croix-Rouge de Belgique devrait débiter un nouveau projet pour l'amélioration des conditions sanitaires de conservation du produit de pêche sur l'île de Sabang (île située à la pointe de Banda Aceh).

Il s'agira également d'appuyer une coopérative de pêcheurs par la mise à disposition d'une **unité de production de glace d'une capacité de 5 tonnes/jour**, élément indispensable à la conservation du poisson entre le moment où il est pêché et celui où il est consommé.

Utilisée par les pêcheurs partant plusieurs jours en mer pour assurer la conservation de leurs prises, la glace est également utilisée au retour d'une campagne de pêche (entre le port et les intermédiaires commerciaux).